

N°CC/46/1.1/2022-25

DECISION COMMUNAUTAIRE

**Marché 2021-17 : Création de 4 bureaux dans la salle du conseil existante au siège de la
Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat »
Lot 1 : Maçonnerie, petit-œuvre et menuiserie
Signature de l'Avenant n° 1, avec la société BATI FRANCE**

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DE/44/5.4/06.07.2020-17 du 06 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » délègue au Président, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser un avenant n° 1 au marché n° 2021-17 LOT 1 maçonnerie, petit-œuvre et menuiserie, concernant La création de 4 bureaux dans la salle du conseil existante de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat », afin d'ajouter des prestations complémentaires de maçonnerie, devenues nécessaires du fait d'imprévus.

DECIDE

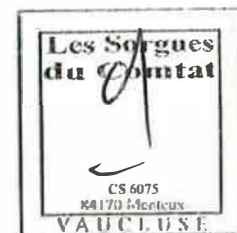
Article 1^{er} : de signer l'avenant n° 1, concernant le lot 1 Maçonnerie, petit-œuvre et menuiserie du marché 2021-17 avec la Société BATI France, 184 chemin du Moulin de la Quintine 84200 CARPENTRAS

Article 2 : Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Monteux, le 17 février 2022

Christian GROS,
Président de la Communauté d'Agglomération
Les Sorgues du Comtat

Le Président,



Acte exécutoire
Loi n°82-213 du 2 mars 1982 :
Loi n°82-623 du 22 juillet 1982 :
Envoyé le : 22 février 2022
Affiché le : 22 février 2022



MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

Création de 4 bureaux dans la salle du conseil existante au siège de la Communauté de Communes

"Les Sorgues du Comtat"

Marché : 2021-17

Lot 1 : Maçonnerie, petit-œuvre et menuiserie.

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

La Communauté d'Agglomération " Les SORGUES DU COMTAT " - 340, Boulevard d'Avignon - CS 6075 - 84170 MONTEUX, représentée par son Président en exercice, Monsieur Christian GROS.

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Société BATI France 184 chemin du Moulin de la Quintine 84200 CARPENTRAS

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Numéro de marché : **2021-17**

D - Objet de l'avenant.

L'objet principal de l'avenant est d'ajouter quelques prestations de maçonnerie, du fait d'imprévu. Des réseaux ont été découverts dans la contre cloison, ce qui a nécessité le déplacement de certaines ouvertures, avec la pose et la dépose de portes.

Ci-dessous le coût des prestations ajoutées :

Pose d'une porte isoplane dans une cloison	1	550.00 € H.T.
Dépose d'une porte et pose de BA 13 sur ossature métallique pour isolation	1	450.00 € H.T.
Création d'une ouverture pour châssis fixe	1	350.00 € H.T.
	TOTAL H.T.	1350.00 €
	TVA	270.00 €
	TOTAL TTC	1620.00 €

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant du lot 1 : maçonnerie : 32 625.00 € H.T.

Montant de l'avenant 1 : 1350.00 € H.T.

soit une augmentation du lot de 4.14%

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Société BATI FRANCE		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : Monteux, le

Signature
Le Pouvoir Adjudicateur



Christian GROS

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,